

VENTILATEUR D'EXTRACTION

VTC 9 000 – 15 000 – 20 000 – 30 000 T



Manuel d'utilisation et d'entretien

IMPORTANT :

Pour votre sécurité, lisez attentivement ce manuel avant d'utiliser votre appareil.

Conservez le soigneusement et consultez le chaque fois que nécessaire.

La responsabilité de la Société S.PLUS ne saurait être engagée en cas de non respect des règles et consignes indiquées ci-après ou en cas d'utilisation incorrecte.

1. CONSIGNES DE SECURITE

Attention

Le non-respect des règles de sécurité ou de comportement peut mettre l'utilisateur en danger et endommager la machine et le lieu où elle est installée. Le ventilateur ne doit être utilisé que s'il est en parfait état de marche, par un personnel formé aux risques et aux mesures de sécurité, dans le strict respect des instructions du présent manuel.

Personnel

L'équipement doit être utilisé uniquement par un personnel connaissant et appliquant les exigences spécifiques du manuel d'utilisation et de maintenance ainsi que les consignes plus générales énoncées par la réglementation de prévention des accidents, la législation relative à la sécurité sur le lieu de travail et toute autre directive CE transposée en droit national par les États membres. Une bonne compréhension du présent manuel et de sa documentation jointe est indispensable pour réduire les risques et préserver la sécurité et la santé de la main-d'œuvre.

Formation du personnel

Tous les opérateurs appelés à utiliser le ventilateur doivent avoir été correctement informés par l'employeur concernant :

- les risques pour la santé et la sécurité dans le cadre de l'utilisation de la machine ;
- les procédures de premiers secours, les mesures anti-incendie et la marche à suivre pour l'évacuation du lieu de travail ;
- les dispositifs prévus pour assurer la sécurité des opérateurs ainsi que les risques résiduels liés à la machine.

En particulier, l'employeur doit :

- lors de l'affectation des tâches aux opérateurs, tenir compte de leurs capacités pour ne pas mettre en danger leur santé et leur sécurité ;
- fournir des protections adaptées ;
- exiger de chaque opérateur qu'il se conforme aux règles et consignes en vigueur dans l'entreprise concernant la sécurité et l'utilisation des moyens de protection collectifs et individuels mis à sa disposition ;
- veiller à l'exécution régulière des opérations de maintenance normales et spéciales, ainsi que de toutes opérations nécessaires à la sécurité machine.

Chaque opérateur doit veiller à sa propre santé et sécurité ainsi qu'à celles de ses collègues susceptibles de subir les conséquences de ses actes ou omissions, dans la limite de ses compétences et des moyens et consignes mis en place par l'employeur.

Attention

Toute modification non autorisée de la machine, tout remplacement non autorisé d'une de ses pièces, tout usage d'accessoires, d'outils ou de matériaux autres que ceux recommandés par le fabricant sont interdits et annulent toute garantie constructeur.

Attention

Les opérateurs doivent être formés au risque potentiel de pannes, dysfonctionnements ou situations dangereuses pour eux-mêmes comme pour autrui. Dans un tel cas de figure, ils doivent :

- immobiliser immédiatement le ventilateur à l'aide du dispositif d'arrêt d'urgence (bouton d'arrêt d'urgence/sectionneur verrouillable équipant le panneau de commande) ;
- ne rien faire qui dépasse le cadre de leur attributions et/ou connaissances techniques.

Attention

- Tout dispositif de sécurité ne doit être ni enlevé, ni désactivé ;
- le ventilateur ne doit pas être mis en marche en l'absence de ses dispositifs de protection ;
- toute intervention de réglage ou de maintenance ne doit avoir lieu qu'après activation et mise sous cadenas du sectionneur électrique verrouillable ;
- toute opération pouvant créer des arcs électriques, des étincelles ou autres déclencheurs d'incendie est interdite ;
- en cas de déclenchement d'un signal d'alarme lié à l'activation d'un dispositif de sécurité, l'opérateur doit demander l'intervention immédiate des techniciens de maintenance ;
- l'utilisateur veillera à ce que les conditions physiques de fonctionnement du ventilateur ainsi que son alimentation électrique se situent sans faute dans les limites posées par le présent manuel de l'utilisateur ;
- toute modification du ventilateur visant à permettre l'installation de dispositifs supplémentaires est strictement interdite.

Dispositifs de sécurité

Lors de la conception et de la construction du ventilateur, le constructeur a adopté les solutions techniques nécessaires au respect des exigences de sécurité de base, l'objet du processus de réduction des risques étant de permettre à l'opérateur d'utiliser le ventilateur en toute sécurité. La machine est dotée de dispositifs de protection de type fixe et d'un actionneur d'arrêt d'urgence.

Dispositifs de protection fixes. Les protections fixes font partie intégrante de la structure de la machine et ne peuvent être démontées sans outils spéciaux.

Attention

Ne pas démarrer le ventilateur en l'absence de ses protections fixes : ces protections ne peuvent être démontées qu'à l'aide d'outils spéciaux, par un personnel spécialisé et après arrêt complet du système (système d'urgence activé, alimentation électrique coupée et fluide hydraulique isolé). Au terme de toute intervention de maintenance, tout dispositif de protection déposé doit être remonté correctement.

1. Position protection : côté aspiration

Type de protection : grille métallique fixe

Observations : dimensions et positionnement selon norme UNI EN 13857. Dépose impossible sans outil spécial.

2. Position protection : côté sortie d'air

Type de protection : grille métallique fixe.

Observations : dimensions et positionnement selon norme UNI EN 13857. Dépose impossible sans outil spécial.

Fonction d'arrêt d'urgence. Lors de l'installation, la machine doit être dotée d'un panneau de commande équipé d'un bouton actionnant la fonction d'arrêt d'urgence, laquelle doit éliminer tous mouvements dangereux par coupure de l'alimentation électrique : ce bouton de couleur rouge et doté d'une accroche mécanique déverrouillable par rotation.

Risques résiduels

Dangers mécaniques

Élément machine/stade d'utilisation : installation de la machine.

Description : danger lié au non-respect des principes de l'ergonomie, à une tension excessive : danger mécanique non spécifié lié aux stades de manutention et d'installation de la machine.

Dangers électriques

Domaine système : panneaux, trappes et équipement électrique.

Description : la signalisation sécurité doit être apposée très visiblement sur la porte du panneau de commande ainsi que sur les trappes d'accès aux équipements électriques, pour signaler à l'opérateur les risques liés à l'ouverture du panneau (éléments sous tension), la tension présente, l'interdiction faite à tout personnel non agréé d'intervenir sur l'équipement et l'interdiction de tenter d'éteindre par arrosage un équipement électrique en feu.

Dangers liés au bruit

Pour évaluer le niveau de bruit équivalent en conditions d'utilisation normale, le bruit produit par la machine a été mesuré pendant son fonctionnement normal.

Attention

Utilisateur et employeur sont tenus de respecter la législation nationale sur la protection des opérateurs contre l'exposition quotidienne au bruit. L'employeur doit fournir à l'employé l'équipement de protection individuelle (casque antibruit, bouchons d'oreilles, etc.) nécessaire compte tenu du niveau de pression acoustique global de la zone d'installation et de l'exposition quotidienne de l'employé. Dans les zones où le volume global atteint un niveau excessif, le port d'un EPI est obligatoire.

2. CONDITIONS D'UTILISATION

Les ventilateurs, ventilateurs de soufflage et ventilateurs de circulation servent à la régulation de la température et de l'humidité dans les serres et hangars d'élevage par extraction ou circulation interne de l'air (non pressurisé). Une installation à l'horizontale n'altère en rien leur bon fonctionnement. Le ventilateur est conçu et assemblé dans le souci de la sécurité de l'utilisateur, dans les conditions d'utilisation prévues par le constructeur et précisées dans le présent manuel d'utilisation et de maintenance.

Le non-respect total ou partiel des consignes de ce manuel peut endommager le ventilateur et/ou entraîner des blessures.

Les utilisations suivantes sont interdites :

- utilisation d'un ventilateur en mauvais état ou dont les dispositifs de sécurité ont été altérés ;
- utilisation par un personnel non formé ;
- installation de type extraction ou circulation sous pression ;
- utilisation contraire à la réglementation ;
- installation incorrecte (non-respect des instructions du présent manuel) ;
- alimentation électrique aux caractéristiques différentes de celles spécifiées par le schéma de câblage ;
- non-respect total ou partiel des instructions ;
- maintenance insuffisante ;
- utilisation de pièces de rechange autres que d'origine ;
- utilisation de lubrifiants aux caractéristiques différentes de celles spécifiées dans la documentation technique jointe au manuel ;
- utilisation par une personne mineure ;
- utilisation sous l'emprise de la drogue, de l'alcool, etc.

Attention

Toute utilisation du ventilateur non conforme aux règles énoncées dans le manuel d'utilisation ou aux consignes opérationnelles du constructeur est considérée comme NON ADMISSIBLE. Le constructeur décline toute responsabilité quant aux blessures et dégâts matériels, et toute garantie est réputée nulle.

Utilisation de pièces de rechange autres que d'origine. Les pièces de rechange d'origine garantissent la fiabilité et la sécurité de fonctionnement du ventilateur : pour toute intervention de maintenance/remplacement, voir la liste des pièces de rechange, la liste des pièces et composants utilisés, et la documentation technique jointe au présent manuel.

Attention

Si un dispositif de sécurité doit être remplacé, toutes ses caractéristiques doivent impérativement être conservées. Le choix d'un composant identique est recommandé.

Maintenance insuffisante. Une maintenance correcte préserve l'intégrité du ventilateur et lui rend son rendement d'origine, tout en limitant l'usure normale liée à son utilisation.

Des interventions de maintenance spéciales sont par ailleurs susceptibles de prolonger sa durée de vie utile et éventuellement d'améliorer son efficacité, son rendement, sa fiabilité et sa facilité de maintenance et d'inspection.

Modifications interdites. Toute intervention visant à modifier le ventilateur et ses dispositifs de sécurité est interdite. De même, il est interdit d'en modifier les caractéristiques et performances.

Attention

Toute intervention sur les circuits de commande et de régulation est interdite afin de ne pas endommager l'équipement et créer une situation de risque important pour l'opérateur.

Note

Toute modification du ventilateur sortant du cadre d'une maintenance normale ou spéciale, ou modifiant son fonctionnement ou ses performances rend l'équipement non conforme aux dispositions des directives concernées par la déclaration de conformité du constructeur : il incombe alors au responsable de la modification de faire à nouveau agréer l'équipement selon les procédures d'évaluation énoncées par lesdites directives.

Utilisation en environnement explosif. La conception et la construction du ventilateur le destinent à des milieux non explosifs. En d'autres termes, il n'est pas adapté à des matériaux diffusant des poussières inflammables.

Les émissions aériennes de particules ou gaz nocifs doivent être contenues dans les limites établies par la réglementation.

Attention - La conception et la construction du ventilateur INTERDISENT son utilisation sur site classé, conformément à la directive 1999/92/CE.

3. INSTALLATION

Après livraison, mais avant installation, contrôler l'état du ventilateur : tout écart par rapport à la commande ou tout dommage subi par la machine doit être immédiatement signalé au constructeur.

Attention - L'installation du ventilateur doit être confiée à un personnel qualifié, pour éviter tous risques de dégâts matériels ou corporels.

L'installation du ventilateur comporte les étapes suivantes, à exécuter dans cet ordre :

- positionnement et fixation du ventilateur ;
- branchement sur le secteur ;
- essais opérationnels et mise en service.

Exigences d'installation

Il incombe à l'utilisateur d'aménager le lieu d'installation de l'équipement et de respecter les exigences des directives européennes et de la législation nationale concernant la sécurité sur le lieu de travail. Les conditions environnementales d'exploitation de l'équipement sont les suivantes :

- Température ambiante en service : - 25°C / + 50 °C
- Humidité ambiante en service : < 90%

Lors de l'installation, prévoir suffisamment de place compte tenu des dimensions du ventilateur et du matériel de levage choisi. Par ailleurs, tous les paramètres de raccordement du ventilateur au secteur doivent être pris en compte.

Attention

Ne pas installer le ventilateur à moins de 2,7 m du sol. En cas d'installation à hauteur inférieure, il doit être doté, par le constructeur, d'une grille de protection pyramidale pour éviter tout risque de contact avec l'hélice. La non-installation de cette grille dégage le constructeur de toute responsabilité et est considérée comme utilisation non admissible de la machine.

Quel que soit le lieu d'installation, des autocollants indélébiles apposés sur le ventilateur mettront en garde contre les risques et imposeront de se tenir à bonne distance, de ne pas introduire les mains dans le volet et de ne pas courir à proximité du ventilateur.

Ces autocollants indélébiles sont de couleur jaune. Ils sont apposés à l'avant et à l'arrière du ventilateur et portent les numéros A-1997 et B-1997. Dans les locaux où l'air est extrait, la zone proche du ventilateur doit être laissée vide pour permettre une bonne circulation de l'air. Toute présence dans cette zone est par ailleurs interdite en raison du risque de présence de gaz organiques et de poussières dans le flux d'air.

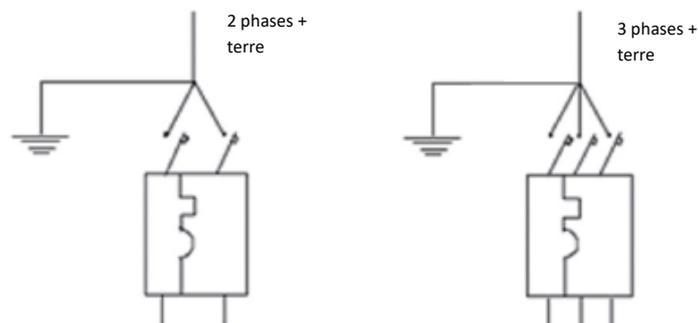
Attention

Le ventilateur doit être installé de manière à assurer l'extraction ou la circulation interne de l'air présent dans les locaux. Il ne doit pas fonctionner sous pression. L'installation à l'horizontale est autorisée.

Si le ventilateur doit être fixé directement sur bâti métallique, utiliser impérativement des boulons M8 de type 8.8, à visser dans les douilles filetés prévues à cet effet sur le boîtier du ventilateur (deux de chaque côté). Si le ventilateur doit être installé dans une structure maçonnée, un cadre métallique extérieur (non fourni) doit être réalisé à l'aide de profilés en L de 60 mm, de minimum 5 mm d'épaisseur et doté de pattes de fixation de taille adaptée. Ce cadre doit être parfaitement d'équerre. Une fois terminé, y installer le ventilateur à l'aide de quatre boulons M8 de type 8.8 (non fournis) à visser dans les douilles filetés prévues à cet effet sur le boîtier du ventilateur (deux de chaque côté).

Raccordement alimentation électrique

Le ventilateur est fourni sans circuit de commande et de régulation, mais avec toutes les connexions électriques internes en place. L'installateur doit mettre en place un panneau de commande conforme aux exigences de la norme CEI EN 60439-1, et câbler le ventilateur conformément aux dispositions des normes CEI EN 60204-1 et CEI 60364 (2 phases + terre - 3 phases + terre).



Le panneau de commande du ventilateur doit être en principe doté des dispositifs suivants (portant le marquage CE, conformément à la directive 2006/95/CE) :

- sectionneur verrouillable ;
- interrupteur magnétothermique (adapté à la puissance moteur) ; la nécessité d'installer un interrupteur différentiel dépend de la configuration du circuit d'alimentation du ventilateur : cette décision incombe à l'installateur, compte tenu des dispositions de la norme CEI 60364 ;
- bouton d'arrêt d'urgence de type 'coup de poing', de couleur rouge, à accroche mécanique déverrouillable par rotation (norme UNI EN ISO 13850). Ce bouton doit entraîner la coupure électromécanique de l'alimentation du moteur électrique (catégorie 0/1, norme CEI EN 60204-1 ;
- commutateur marche/arrêt (adapté à l'intensité nominale du moteur), ou panneau de commande doté de dispositifs agissant sur l'alimentation électrique du ventilateur.

Attention

Ne pas mettre le ventilateur sous tension pendant l'installation. L'installateur doit fournir le certificat d'installation exigé par la législation nationale.

Attention

Le dimensionnement du câble d'alimentation électrique dépend des indications figurant sur la plaque signalétique du moteur électrique et de la documentation technique jointe. Toute installation non conforme aux indications du présent chapitre dégage le constructeur de toute responsabilité et invalide la déclaration de conformité CE.

Les câblages électriques, à poser conformément aux exigences de la législation, doivent dans tous les cas :

- être constitués de câbles de section adaptée à la puissance du ventilateur et à la longueur du câblage ;
- assurer une mise à la terre efficace ;
- être dotés de dispositifs de coupure et d'une protection automatique contre les surcharges et les courts-circuits.

Avant mise sous tension de la machine par positionnement du sectionneur rotatif sur la position On, procéder à une série de vérifications :

- s'assurer que la tension et la fréquence de l'alimentation électrique correspondent aux indications de la plaque signalétique du moteur et du schéma électrique ;
- vérifier les branchements des câbles d'alimentation et du conducteur de protection externe ;
- vérifier le serrage des connexions des circuits de régulation et d'alimentation ;
- s'assurer que l'intensité du court-circuit au niveau des bornes de connexion est compatible avec la puissance de coupure du disjoncteur en amont du panneau de commande ;
- vérifier la polarité des phases et le dimensionnement des dispositifs de sécurité (fusibles, interrupteurs magnétothermiques, etc.) ; s'assurer que l'hélice tourne dans le sens indiqué par la flèche figurant sur la poulie.

Circuit de protection équipotentielle. Pour assurer une protection efficace contre l'électrocution, le conducteur de protection extérieur doit être raccordé à la borne PE d'une armoire électrique.

Pour choisir des conducteurs de protection de taille adaptée, se reporter aux exigences suivantes (norme CEI EN 60204-1):

- phase jusqu'à 16 mm² : section du conducteur de protection égale à la section de la phase ;
- phase entre 16 et 35 mm² : section du conducteur de protection de 16 mm² ;
- phase de plus de 35 mm² : section du conducteur de protection égale à au moins la moitié de la section de la phase.

Attention

Lors de la mise à la terre, s'assurer qu'aucun élément métallique n'est coupé de la terre par un matériau isolant quelconque. Il est interdit de mettre le système en service avant contrôle de l'équipotentialité des masses et de la mise à la terre.

Protection contre les tensions de contact

Le choix du dispositif de protection du circuit électrique doit prendre en compte la nécessité d'un fonctionnement sûr des principaux interrupteurs automatiques et de tout différentiel. Pour bien choisir le type de protection de l'alimentation électrique de la machine, compte tenu du type de circuit de distribution (TT ou TN), il est conseillé de consulter un spécialiste pour garantir la conformité aux exigences de la norme CEI 64-8 ou dispositions équivalentes, selon le pays d'installation.

Contrôles avant démarrage

Avant démarrage, il est absolument indispensable de contrôler minutieusement le ventilateur pour prévenir pannes et accidents.

En particulier, procéder aux opérations suivantes :

Circuit de protection équipotentielle :

- examiner le ventilateur, en s'assurant que l'intérieur de la cage ne présente ni déformation mécanique, ni corps étranger ;
- contrôler la position et la fixation des dispositifs de protection (grilles métalliques fixes) ;
- contrôler le fonctionnement du bouton d'arrêt d'urgence.

Attention

Régler la tension de la courroie après trois jours de fonctionnement : une mauvaise tension provoque l'usure prématurée des organes d'entraînement.

Systeme électrique :

- vérifier la solidité du raccordement des conducteurs d'alimentation sur les bornes du sectionneur ;
- vérifier le branchement des conducteurs du circuit équipotentiel ;
- contrôler la position et la fixation des protections intérieures du panneau de commande ;
- s'assurer que les dispositifs de sécurité sont sous tension et actifs, et vérifier leur efficacité.

Une fois cette série de contrôles effectuée, on peut procéder à la première mise en marche du ventilateur.

Attention

Ne pas faire tourner le ventilateur en l'absence de ses dispositifs de protection : les grilles ne peuvent être démontées que par des techniciens qualifiés, avec des outils spécifiques, après arrêt complet du ventilateur. Les fixations des dispositifs de protection ne sont pas interchangeables avec celles d'autres dispositifs. Si un composant est endommagé ou perdu lors d'une intervention de maintenance, commander impérativement la pièce de rechange correspondante au constructeur. Ce composant ne doit en aucun cas être remplacé par une pièce, y compris de même type, non fournie par le constructeur. Le non-respect de cette consigne dégage le constructeur de toute responsabilité quant aux dommages matériels ou corporels ultérieurs, et annule la garantie.

Attention

Veiller à la propreté du corps du moteur. Une accumulation de poussière peut entraîner une surchauffe, voire le blocage des roulements et la panne moteur. Ne pas nettoyer le moteur à l'eau. Le nettoyer uniquement à l'air comprimé. L'eau fait rouiller l'intérieur des roulements, qui finiraient par se bloquer.

4. MISE EN SERVICE

Attention

Avant toute mise en service du ventilateur, lire attentivement le manuel d'utilisation et se familiariser avec les commandes.

Dispositifs de commande

Ce chapitre porte sur les dispositifs dont il convient d'équiper le panneau de commande à l'installation du ventilateur. L'installateur doit mettre en place un panneau de commande conforme aux exigences de la norme CEI EN 60439-1, et câbler le ventilateur conformément aux dispositions des normes CEI EN 60204-1 et CEI 60364. Le circuit électrique du ventilateur doit en principe comprendre les appareils dont la liste figure à la section « Raccordement alimentation électrique ».

Instructions d'utilisation

Mise en marche et démarrage. Avant démarrage de la machine :

- s'assurer que toutes les protections pour les zones explosibles sont en place ;
- vérifier la position des dispositifs sécurité électrique et contrôler leur efficacité en les activant ;
- contrôler la mise sous tension.

Marche à suivre pour démarrer le ventilateur :

- mettre le sectionneur sur la position **ON** ;
- appuyer sur le bouton de mise en marche du ventilateur.

Arrêt normal. Si nécessaire, le ventilateur peut être arrêté à l'aide du bouton d'arrêt du panneau de commande.

Ce bouton doit immobiliser le ventilateur, mais ne coupe pas l'alimentation électrique : le redémarrage est possible via le bouton de mise en marche.

Marche à suivre obligatoire pour arrêter le ventilateur en vue d'une longue période d'inutilisation :

- actionner le bouton d'arrêt ;
- actionner le bouton d'arrêt d'urgence ;
- ouvrir le sectionneur (position « 0 ») du panneau de commande et mettre l'actionneur sous cadenas.

Attention

La coupure de l'alimentation électrique, qui revient à actionner le sectionneur du panneau de commande, met le ventilateur entièrement hors circuit : le rétablissement de l'alimentation ne redémarre pas le ventilateur.

Arrêt d'urgence

Le bouton d'arrêt d'urgence immobilise le ventilateur. Il s'agit d'un bouton rouge sur fond jaune, à accroche mécanique déverrouillable par rotation. Ce bouton coupe instantanément l'alimentation électrique du moteur de l'hélice (arrêt non contrôlé de catégorie 0 selon CEI EN 60204-1).

Réinitialisation

Réinitialisation après arrêt normal

Après arrêt normal, le cycle de fonctionnement doit être réinitialisé comme indiqué à la section 'Dispositifs de commande'.

Réinitialisation après arrêt d'urgence

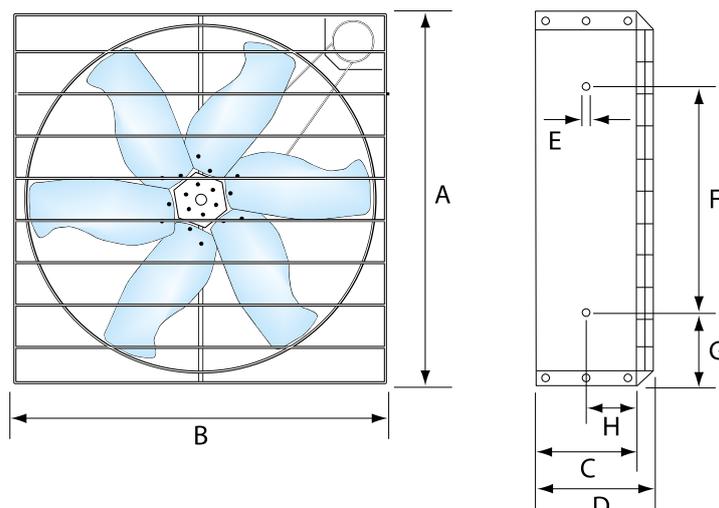
Après un arrêt d'urgence, le cycle de fonctionnement doit être réinitialisé comme suit :

- déverrouiller par rotation le bouton d'arrêt d'urgence ;
- voir les instructions de la section « Dispositifs de commande » pour la suite des opérations.

5. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

Modèle	VTC 9 000 T	VTC 15 000 T	VTC 20 000 T	VTC 30 000 T
Nombre de pâles	3	3	6	6
Nombre de volets	5	7	8	10
Débit d'air (m ³ /h)	9 100 (à 0 Pa)	14 000 (à 0 Pa)	19 880 (à 0 Pa)	42 400 (à 0 Pa)
	8 800 (à 12 Pa)	13 700 (à 12 Pa)	17 930 (à 20 Pa)	38 400 (à 25 Pa)
	8 400 (à 25 Pa)	12 900 (à 25 Pa)		33 800 (à 50 Pa)
Température max de fonctionnement (°C)	50			
Vitesse (tr/min)	1 360	870	1 700	
Alimentation	Tri 400 V	Tri 400 V	Tri 400 V	Tri 400 V
	370 W 1,10 A	370 W 1,60 A	550 W 2,10 A	1 697 W 2,70 A
Indice de protection	IP 55			
Poids (kg)	49	60	65	86

Dimensions en mm



Modèle	VTC 9 000 T	VTC 15 000 T	VTC 20 000 T	VTC 30 000 T
A	745	950	1 090	1 380
B	745	950	1 090	1 380
C	510	520	450	450
D	590	600	600	540
E	M8			
F	475	600	600	830
G	135	175	245	270
H	330	360	305	295

6. MAINTENANCE

ATTENTION

Les illustrations incluses dans ce manuel font référence aux produits pour lesquels l'entretien et le remplacement doivent être effectués en suivant la même régularité.

La maintenance ne doit être effectuée que par du personnel qualifié, formé à cette tâche et n'utilisant que des outils et des méthodes de travail appropriés.

Seuls l'achat et l'utilisation de pièces de rechange d'origine ou des pièces recommandées par le fabricant sont autorisés.

L'utilisation de pièces de rechange non originales ou d'ensembles incorrects libère le fabricant de toute responsabilité.

Avant toute étape de maintenance, assurez-vous que le commutateur d'alimentation est en position éteinte et verrouillé par un cadenas. Assurez-vous que l'hélice est à l'arrêt complet.

AVERTISSEMENT

Le condensateur en moteur monophasé peut conserver une charge qui apparaît dans les bornes du moteur lorsque le moteur est à l'arrêt.

Les ventilateurs ne contiennent pas d'éléments nécessitant une lubrification périodique, les parties en mouvement étant soit fabriquées à partir de matériaux autolubrifiants, soit scellées avec une lubrification permanente.

Programme de maintenance régulier

Le respect du programme de maintenance préparé par nos experts constitue la meilleure façon d'assurer le bon fonctionnement des ventilateurs, d'améliorer leurs performances et d'allonger leur durée de vie.

			MAINTENANCE				
			1 MOIS	2 MOIS	2 ANS	4 ANS	5 ANS
ACTIVITÉS	SERRAGE DE LA COURROIE*	VÉRIFICATION	X				
	NETTOYAGE DE LA POUSSIÈRE**			X			
	COURROIE	REPLACEMENT			X		
	POULIE CENTRALE					X	
	SYSTEME CENTRIFUGE						X
	LOGEMENT EN PLASTIQUE						X

* Resserrez la courroie pour la première fois après 3 jours de fonctionnement du ventilateur.

** Ne vaporisez pas d'eau à haute pression sur les moteurs et les logements.

Nettoyage de la poussière

Inspectez le ventilateur à intervalles réguliers et gardez-le propre. Il est conseillé d'effectuer un nettoyage régulier des panneaux grillagés de sécurité, du moteur et des logements en plastiques. La poussière sur les panneaux grillagés de sécurité entraîne une surconsommation électrique ; l'accumulation de poussières sur le moteur peut causer une surchauffe et entraîner une panne du moteur.

AVERTISSEMENT

N'utilisez pas d'eau pour nettoyer le moteur. Utilisez de l'air comprimé seulement. La vaporisation d'eau entraînera de la rouille à l'intérieur des logements et conduira à leur panne.

AVERTISSEMENT

Tous les composants et toutes les pièces de rechange DOIVENT être stockés dans un environnement propre et sec.

Vérification de la tension de la courroie

Vérifiez la tension de la courroie à intervalles réguliers ou après son remplacement. Si un dispositif de mesure de la tension n'est pas disponible sur le site, la tension correcte est obtenue lorsque la flèche maximale (moitié de la distance du moteur à la poulie centrale) est comprise entre 10 et 15 mm lorsqu'elle est poussée avec le pouce.

AVERTISSEMENT

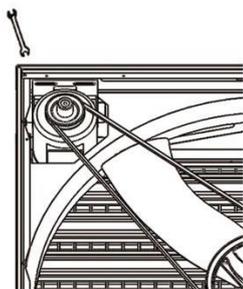
Resserrez la courroie du ventilateur après 3 jours de fonctionnement. Sans réglage de la tension, les composants de transmission peuvent s'user rapidement.

AVERTISSEMENT

Ne faites pas fonctionner le ventilateur si les protections de sécurité sont retirées : les grilles de sécurité ne peuvent être retirées qu'avec des outils spécifiques par des techniciens qualifiés, lorsque le ventilateur est à l'arrêt complet. Par conséquent, si pour des raisons de maintenance l'utilisateur endommage ou perd un composant, ce dernier doit impérativement être commandé auprès du fabricant comme pièce de rechange et ne peut pas être simplement remplacé par d'autres composants, même similaires, s'ils ne sont pas fournis par le constructeur lui-même. Dans ce cas particulier, le fabricant refuse toute responsabilité quant aux dommages consécutifs causés à des objets et des personnes et il considère toute garantie perdue.

SERRAGE DE LA COURROIE

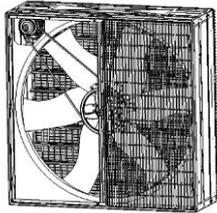
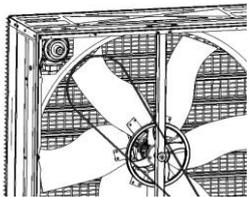
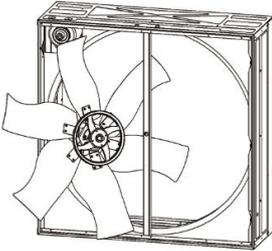
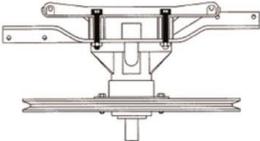
VTC 30 000 T et 20 000 T



1. Avec l'hélice à l'arrêt complet, ouvrez la grille de sécurité du côté de la poulie et du moteur.
2. Retirez la protection de sécurité en plastique, s'il y en a une.
3. Desserrez les vis de blocage de la glissière du moteur.
4. Resserrez la courroie en poussant les côtés du moteur et resserrez correctement les vis de fixation.
5. Fixez la protection de sécurité en plastique, le cas échéant.
6. Fixez la protection grillagée de sécurité.

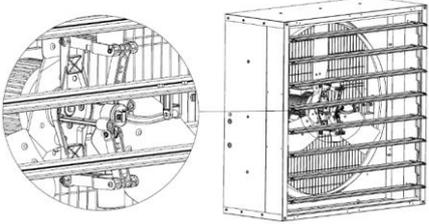
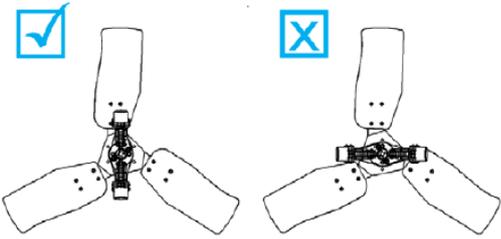
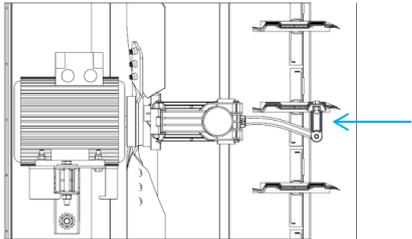
REPLACEMENT COURROIE / POULIE CENTRALE / SYSTEME CENTRIFUGE

VTC 30 000 T et 20 000 T

	<ol style="list-style-type: none"> 1. Avec l'hélice à l'arrêt complet, ouvrez la grille de sécurité du côté de la poulie et du moteur. 2. Retirez la protection de sécurité en plastique, s'il y en a une. 3. [SUR LES EXTRACTEURS] Enlevez l'épingle moletée en laiton pour détacher la ventelle centrale et le système centrifuge. 4. Retirez la courroie du moteur et des gorges de la poulie centrale.
	<p>5.C SI LA COURROIE DOIT ÊTRE REMPLACÉE :</p> <ol style="list-style-type: none"> a. Laissez passer la courroie entre le venturi et l'hélice. b. Insérez la nouvelle courroie en suivant la même procédure.
	<p>5.D SI LA POULIE CENTRALE OU LE SYSTEME CENTRIFUGE DOIT ÊTRE REMPLACÉ :</p> <ol style="list-style-type: none"> a. Dévissez l'écrou de fixation M25. b. Sortez l'ensemble poulie centrale - système centrifuge - hélice du cadre du ventilateur. c. Enlevez le système centrifuge en dévissant les vis creuses à six pans centraux qui le fixent à l'hélice. d. [POUR LA POULIE CENTRALE] Retirez l'hélice de la poulie centrale en dévissant (4) vis et écrous. e. Remplacez la poulie centrale et/ou le système centrifuge. a. Fixez le nouvel ensemble au support central.
	<ol style="list-style-type: none"> 6. [SUR LES EXTRACTEURS] Fixez l'épingle moletée en laiton. 7. Serrez la courroie faisant tourner l'hélice. 8. Vérifiez la tension. 9. Fixez la protection en plastique, s'il y en a une. 10. Fixez la grille de sécurité.

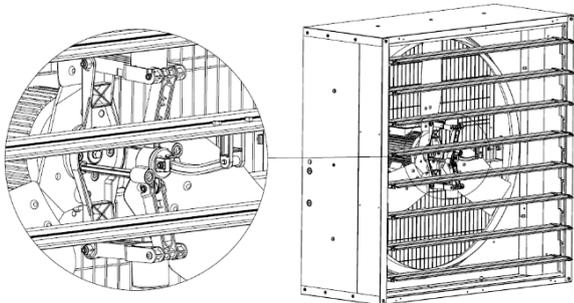
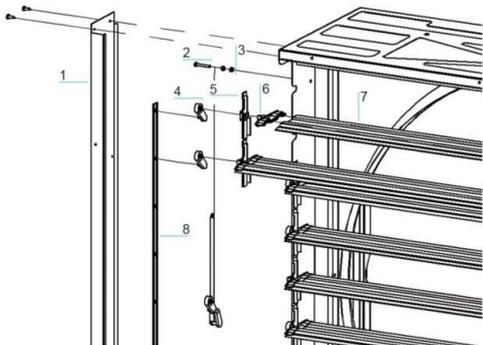
REPLACEMENT COURROIE / POULIE CENTRALE / SYSTEME CENTRIFUGE

VTC 9 000 T et 15 000 T

	<p>1. Ouvrez le volet à la main et retirez l'épingle qui relie la ventelle centrale au système centrifuge.</p>
	<p>2. Dévisser les (2) vis d'assemblage à six pans creux M8 et extrayez le système centrifuge entier à travers les ventelles. 3. Effectuez la procédure inverse pour remplacer le dispositif d'ouverture du volet et replacez l'épingle qui relie la ventelle centrale au système centrifuge. 4. Prenez soin d'assembler le système centrifuge comme illustré ci-contre.</p>
	<p>5. Faites attention à la manière dont vous reliez le système centrifuge à la fourche en plastique.</p>

REEMPLACEMENT DU LOGEMENT DES VOILETS

Tous modèles

	<ol style="list-style-type: none"> 1. Ouvrez le volet à la main et retirez l'épingle qui relie la ventelle centrale au système centrifuge.
	<ol style="list-style-type: none"> 2. Retirez les couvertures latérales. 3. Démêlez les deux tirants avec trous et dévissez les boulons et les écrous M6 qui retiennent le ressort de fermeture du volet. 4. Retirez les ventelles de leur fente et décrochez le logement de volet endommagé. 5. Insérez le nouveau logement de volet. 6. Remplacez les ventelles et fixez les ressorts de fermeture dans leur position. 7. Refixez les couvertures latérales.

Les logements sont à la bonne dimension, avec une protection doublement hermétique (2RS) et lubrifiée à vie. Par conséquent, ils ne requièrent pas de lubrification supplémentaire.

REMARQUE

Il existe de nombreuses étapes qui peuvent considérablement réduire ou éliminer la formation de rouille blanche sur les composants étroitement emballés :

- gardez les composants au sec ;
- déballez temporairement les composants pour permettre la circulation de l'air entre les surfaces ;
- empilez les composants pour permettre à l'eau de s'écouler ;
- gardez les composants emballés de façon à empêcher le contact humide.

**DECLARATION DE
CONFORMITE **

La Société **SMG SAS** – ZI de Longvic - 8, rue du Paquier – 21600 LONGVIC, déclare que les appareils suivants :

✧ Référence : **VTC 9 000 T – VTC 15 000 T**
VTC 20 000 T – VTC 30 000 T

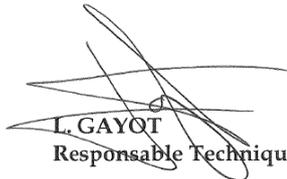
commercialisés sous la **marque S.PLUS**, auxquels se rapporte cette déclaration sont conformes aux normes suivantes :

✧ **Directive 2006 / 42 / EC**

- ✓ UNI EN 953:2009
- ✓ UNI EN ISO 12499:2009
- ✓ CEI EN 60204-1:2006 (CEI 44-5)
- ✓ UNI EN ISO 12100:2010
- ✓ UNI EN ISO 13857:2008

✧ **Directive ErP Eco Design 2009 / 125 / CE**

Fait à Longvic, le 23 Juin 2019


L. GAYOT
Responsable Technique